



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEURIDAN Corinne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine

Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, M. CHANGEAT Yves donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, Mme LEMAGNEN Elianne donne pouvoir à Mme TISIOT Marie-Antoinette, M. ROCCA Enzo donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, M. CHANGEAT Yves, Mme LAMBLIN Mélie, Mme LEMAGNEN Elianne, M. ROCCA Enzo, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LEURIDAN Corinne

Numéro interne de l'acte : DEL_2026_042

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Madame la Maire rappelle que pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de mineurs à Nay, il est proposé de renouveler le recrutement d'une partie des personnels dans le cadre des contrats d'engagement éducatif (CEE) et de préciser les modalités contractuelles.

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code du travail ;

Vu la délibération du 23 février 2022 actant la création des contrats d'engagements éducatifs,

Vu la délibération du 17 septembre 2025 modifiant en partie les délibérations du 23 février 2022 et du 13/09/2023,

Il est proposé à l'assemblée la création de :

1. 10 emplois non permanents en CEE au maximum durant les semaines de vacances scolaires hiver, printemps, été, Toussaint et Noël, pour les fonctions d'animateur, dans la limite de 47h30 par semaine par agent ;
2. 3 emplois non permanents en CEE au maximum les mercredis en temps scolaire, pour les fonctions d'animateur, dans la limite de 10h/jour.

Concernant la rémunération dans le cadre d'un CEE, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclues. Le salaire minimum applicable est défini en jour ; il est fixé au minimum à 4,30 fois le montant du SMIC horaire. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir un forfait de 70 € par jour, comme fixé dans la délibération du 13 septembre 2023.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 27 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE le recrutement direct d'animateurs saisonniers par contrat d'engagement éducatif (CEE) pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs à chaque fois que les nécessités de service l'exigent, dans la limite de dix CEE pendant les semaines de vacances scolaires, et de trois CEE pour les mercredis en temps scolaire ;

DECIDE de retenir un forfait de 70 € brut par jour pour une durée de travail journalière ;

AUTORISE la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Monique TRIEP-CAPDEVILLE
Signé MTC